les rebelle it qu'on n' tre tin, dit ui ne s'alise que sur

en vertu de des socours tre membre

les disposilativementa d'une société e des calomriotes, & dù république. s'est bornée e comité de rt, des gens les prisons

oit sonné une cer l'arrivée r le malheule traîne &

il écrività nde fusillades on révolutionyous en effet, peuple, plus nesquin de l er instrument ires & des cri-& sur-tout a me! Boisset se hale

reposervient du rapport de

générale, rene e du fauxbour faire arrêter on n'étoit com er: lors de e l'homine qu

TIBERTÉ, É GALITÉ.

NOUVELLES POLITIQUES

NATIONALES ET ETRANGERES.

TROISIEME ANNÉE RÉPUBLICAINE.

(Ere vulgaire form of im ; said to a state of the Mardi 20 Janvier 1795.

Le Bureau des Nouvelles Politiques, Feuille qui paroît tous les jours, est établi à Paris, rue des souscription est actuellement, et à compter du 1° : plu-ore, de 50 liv. par an, de 27 liv. pour six mois, et de 15 liv. pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être char-is, attendu le grand nombre de celles qui s'égarent, et adressées franches au citoyen CHAS-FONTANILLE. abonnement doit toujours commencer le premier de chaque mois (nouveau style.)

Les Souscripteurs et les Agens des Postes, dont les Abonnemens expirent à la fin de Nivôse, sont invités les renouveller incessamment, s'ils ne veulent point épronver d'interruption, et à s'adresser directement au meau, sans employer, à Paris, d'agens intermédiaires, dont la négligence expose les Souscripteurs à des reals considérables dans les expéditions, et à des plaintes multipliées que le Bureau ne mérite point.

AVISIMPORTANT.

Lorsque les propriétaires de cette feuille se virent oblis, par le renchérissement de toutes les dépenses de sa aposition, d'en angmenter légerement le prix, ils calderent moins leurs avantages que le desir de satisfaire public au moins de frais possibles pour les souscriprs. Aujourd'hui l'augmentation progressive de toutes matieres, et le décret de la convention qui fixe à dié en sus le port des journaux, les forcent à un uveau renchérissement. Ainsi les abonnemens, à dater premier pluviose, seront fixés au taux indiqué ci-Après cetto explication, la chambre se forme en sui

JAMAIQUE.

De Kingston , le 12 octobre.

La tranquillité des anglais n'a point été troublée à int-Marc, depuis la derniere irruption des français.

parapet que le colonel Brisbane a fait construire,

a sans beaucoup de peine, défendra la ville. Aucune
llauve nouvelle n'a été faite dans le voisinage du Cap,

les espagnols contre les français. Ceaz-là sont unisellement haïs, & ils le méritent par leur conduite. xtrait suivant va la faire connoître.

e vaisseau le Colomb, arrivé de Cadix à New-Yorck, à bord deux passagers, tous deux maîtres de vaisux. Ces bâtimens appartenans à Massachussett, & chargés prl'isle de Saint-Thomas, ont été pris par la frégate gnole la Santa-Catarina, & envoyés à Cadix. Arriau port, les maîtres & l'équipage ont été détenus

prisonniers l'espace de sept semaines, & traités avec la plus grande rigueur. On leur a enlevé tout ce qu'ils possédoient; à peine leur a-t-on laissé quelques provisions pour vivre. Privés d'encré, de plumes & de papier, ils repurent faire part de leur situation à leurs concitojens ou amis qui étoient à Cadix. Residus enfin à la liberté, ils s'adresserent au continue conéval du dépastement de le ils s'adresserent au capitaine général du département de la marine, sans en pouvoir rien obtenir. Ils se rendirent à Madrid, où ils firent part de leurs pertes, & des traite-mens qu'ils avoient éprouvés. La scule répouse qu'ou leur donna, c'est que les vaisseaux du roi avoient ordre de conduire dans les ports espagnols tous les batimens américains chargés pour la France, sortant de ses ports, & que le leur avoit été déclaré prise légale.

ib us sordmado z R U.S S I E. of seconds and

De Pétersbourg, le 6 décembre.

On avoit reçu ici depuis huit jours la nouvelle de la prise de Varsovie par les troupes russes. Un grand monthre de couriers arrivés successivement en avoient apporté la confirmation; mais le rapport officiel du géneral Sawarow manquoit. L'étiquette du service veut que tous les rapports des généraux soient d'abord envoyés au commandant-général des armées le fold-maréchal Romanzow qui se trouve sur ses terres dans l'Ukrainel, d'où ils parviennent ensuite au cabinet. Avant-hier, le général-major Islenieff qui avoitfait cette route, est arrivé ici avec des dépêches du icld-maréchal & du général Suwarow. Il a apporté les clefs de Varsovie, & un grand pain présonté na vainqueur, comme symbole ou gage de la soumission des habitans de cette malheureuse cité. On attend encore des drapeaux qui lui ont été colevés, & que le général Paul Potemkin apporte ici pour être déposés au château.

Hier, le chambellan Georges Galitzin est encore arrivé à Pétersbourg. Il venoit de Varsovie comme courier, & étoit porteur d'une lettre du roi de Pologne. On assure que le foible Stanislas, las d'un trône où le plaça autre-Jois l'inclination de Catherine, & où depuis l'ambition celle-ci lui fit jouer un rôle si subordonné, est décidé à l'abandonner : il demande une retraite dans les possessions russes. Son neveu, le général Ponialowski, sorti de Varsovie avant la reddition de cette place, s'y trouve maintenant aux arrêts, après avoir été contraint de se rendre prisonnier de guerre. C'est le sort de quelquesuns des principaux chefs de l'insurrection qui n'ont pas quitté Varsovie. On compte parmi eux le général Ignace Potocki, qu'on dit avoir des premiers conseillé le parti de se rendre aux Russes. Il paroît que c'est ce Potocki que Stanislas consulte le plus souvent dans la situation où il se trouve. Un des chefs, Kolontay, ci-devant cha-noine de Varsovie, & devenu chancelier, depuis la révolution, paroît s'être échappé heureusement. Il a mis en sureté, non-seulement sa personne, mais encore la caisse publique, qu'on dit contenir des sommes considérables en or & en autres especes.

On ignore ici si le cabinet ratifiera les conditions que le général Suwarow à accordées aux Polonais. Son armée s'attendoit au pillage de Varsouvie : c'est pour la dédommager d'avoir été frustrée dans cette attente, qu'il à, dit-on, imposé à la ville une contribution de 2 millions d'écus, qui doivent être distribués parmi ses troupes.

Des avis de Moscow apprennent qu'on y a transporté Koczinsko de Kiovie, où il étoit resté quelque temps pour la guérison de ses blessures. Par-tout les habitans des lieux voisius se portent en foule sur son passage, pour voir cet homme célebre, dont ses ennemis eux-mêmes ont admiré les talens. On a pris le parti de ne le faire entrer que la nuit dans les villes où il doit passer, On se disoit hier tout bas qu'il venoit d'arriver à Pétersbourg, & qu'il étoit entré, comme prisonnier d'état, à la forteresse. Il est vrai que, depuis quelque temps, en a préparé dans ce lieu un appartement qu'on lui croit destiné.

ANGLETERRE.

De Londres, le 3 janvier.

Débats du parlement.

Les adresses de remercimens des deux chambres au dis-

cours du roi ent passé selon l'usage.

Dans la séance des communes d'hier , on fit lecture de la réponse du roi sur l'adresse qui lui avoit été présentée & après , que quelques pétitions particulieres ont été ren voyées aux comités.

M. Sheridan s'est levé pour prévenir le parlemen que son intention est de lui soumettre bientot une motion importante, dans laquelle il s'agiroit de deux points du plus grand intérêt; c'est de savoir, dit-il, si le peuple d'Angleterre doit se flatter de jouir encore des bienfaits de la loi de l'habeas corpus, & de déterminer si l'institution du jury doil être regardée, tant par le parlement que par le public, comme une institution précieuse, ou bien s'il faut la mépriser & l'avilir. J'annouce en conséquence que lundi prochain je présenterai une motion à ce sujet.

M. Maurice Robinson. - Je voudrois demander aux lords commissaires de l'amirauté, s'il s'en trouve ici de présens,

quel est l'état de notre marine. On croit assez comme nément que les Français tiennent actuellement la mer ave des forces supérieures aux nôtres : si cela est vrai voudrois savoir les causes de notre infériorité. Il me semb qu'il faut prendre des mesures pour réparer ce qu'il peu y avoir de défectueux dans l'état actuel de notre marine & donner à l'Angleterre l'espoir de n'être pas battue sur son propre élément. Il me semble aussi que l'emprunt qui doit se faire, dit-on, pour le compte de l'empereur, seroit bien mieux employé à construire des vaisseaux de guerre & a lever des marins. J'annonce que mardi prochain (6 janvier) je ferai une motion spécifique à ce sujet.

M. Sheridam. - Et moi aussi j'aurois une question M. Sheridam. — It moi aussi jaurois une questiona faire; mais je m'apperçois qu'elle seroit aussi inutile que celle de l'honorable préopinant, attendu que les membre du conseil général de la ville, à qui je vondrois m'adresser, sont absens, ainsi que les lords de l'amirauté. J'espere cependant qu'ils se trouveront à la séance du 5, pour que je puisse leur demander quelques explications sur l'acte relatif aux milices de Londres, tel qu'il a passe dans la

derniere session du parlement.

M. Fox. - Je serois bien aise que les ministres nous fissent savoir à quelle époque nous devons traiter la ques tion de l'emprunt. Il me paroit très-essentiel que dans une affaire aussi importante, le jour de la discussion soit fix long-temps d'avance; il l'est d'autant plus que l'époque avancée de la convocation du parlement a empêché beaucoup de membres de se rendre ici ; d'autres qui s'y son rendus ont depuis quitté leurs postes, les uns pour rempli des fonctions publiques, les autres pour vaquer à leur

occupations particulieres. M Rose (l'un des contrôleurs des finances). — L question de l'emprunt doit naturellement s'agiter le jou où l'on viendra vous soumettre l'apperçu des voies et de moyeus, c'est-à-dire l'ouverture de ce qu'on appel communément le budjet (c'est l'élat des dépenses & de moyens d'y pourvoir). Je ne pnis pas vous indiquer pre cisément le jour , attendu que le chancelier de l'échiquie (M. Pitt) n'est pas ici pour le moment, & qu'il ne m' rien communiqué à cet égard. Je ne crois pas que moi honorable ami vienne au parlement ce soir : tout ce qu je puis dire pour lui en son absence, c'est qu'il n'amene pas la discussion de l'empruns, sans l'avoir annoncée asse long-tems d'avance.

Après cette explication, la chambre se forme en comit

de subsides.

(La suite à demain,)

FRANCE.

De Paris , le 1ºr. pluviôse.

On écrit de Heusden, en Hollande, que l'armée france s'est emparée de douze vaisseaux de guerre à Bie Bos. Voila le premier exemple d'une armée de terre que memporte à pad une victoire navale : il est vrai que le vaisseaux étoient engagés dans la glace.

L'anecdote suivante, qui nous est envoyée par le co mite de sûreté générale, avec invitation de l'insérer dan notre feuille, prouve le danger d'approcher de près de loin de la royauté, & que le métier n'en vant p

Un vieux procureur (dans le district de Gonesse) les rois avec sa famille, il est monarque de la sève lend T'att C gåte rova N

Ext

tous TOCE peup pou chés l'em suite bym salu

> & 1 gom. Suiv de C le c mas d'O T

> > cett

a p

du

tion

Rob

S

resp & d qui l'égo leur

N fran Cett l'ex adre prot

par de tes & n éch: indu lendomain matin sa majesté est trouvée morte dans son lit; Pattribut l'avoit étouffée.

Ceci rappelle le mot de Fontenelle. Après avoir tiré le géteau, il fut roi & mangea son morceau avant les antres. — Quoi, lui dit un convive, vous mangez si vite votre royaume? — Oh, nous autres, reprit-il, nous en usons ainsi.

Nous trouvons dans un journal le fait suivant:

Extrait de la lettre écrite, le 3 septembre, par la commune de Paris, à tous les départemens de la république.

a La commune de Paris se hâta d'informer ses freres de tous les départemens, qu'une partie des conspirateurs féreces, détenus dans les prisons, a été mis à mort par le peuple; actes de justice qui lui ont paru indispensables pour retenir par la terreur, ces légions de traitres cachés dans ses murs, au moment où il alloit marcher à l'ennemi; & saus doute la nation entiere, après la longue suite de trahisons qui l'ont conduite sur les bords de l'abyme, s'empressera d'adopter ce moyen si n'écessaire au salut public».

Signés, les administrateurs du comité de salut public & les administrateurs-adjoints réunis, constitués par la sommune & séant à la mairie. A Paris ce 3 septembre 1792. Saivent les signatures, parmi lesquelles on distingue ceffe de Marat, Fami du peuple.

Cette lettre fut envoyée dans tous les départemens sons le contre-seing du ministre de la justice; elle provoqua le massacre des prisonniers à Lyon, & celui des prisonniers d'Orléans, à Versailles, &c.

Tous les citoyens qui arrivent des départemens dans cette commune, confirment que par-tout l'esprit public a pris la direction sage que lui donnent les représentant du peuple, d'après les principes adoptés par la convention; par-tout la tyrannie organisée par les satellites de Robespierre est aux abois, & le peuple se réjouit de respirer enfin librement. A Lyon, les bustes de Challier & de Marat ont disparu de l'enceinte du théâtre : un égorgeur posthume s'en plaignit au représentant du peuple : celui-ci, instruit que c'étoit le directeur du spectacle qui avoit fait enlever ces bustes, répondit gaiement à l'égorgeur, je crois que ces bustes n'ont pas renouvellé leur abonnement.

Nous avons parlé d'un projet de réponse de la jeunesse française, actuellement à Paris, à l'Orateur du Peuple. Cette réponse paroît, & nous croyons devoir en donner l'extrait suivant:

» Orateur du Peuple, nous t'avons entendu. Ils ont pénétré jusqu'à nos cœurs, les reproches que tu nous as adressés dans ton 59° numéro; nous to répondons en prouvant que nous ne les méritons pas. Tu as pris pour de la lâcheté ce qui n'étoit que l'effet d'un généreux pardon & de l'amour de l'ordre. Crois-tu que le souvenir de nos malheurs n'ait point parlé aussi éloquemment que tes feuilles à nos amés ulcérées.

» Le bras de la vengeance étoit levé, la patrie l'arrêta, & nous dit: déjà trop de sang a coulé, trop long-tems les échafauds ont été dressés. On fat cruel envers vous; soyez indulgens: on vous égorgea... Pardonnez.

" Quel Français ent été sourd à cette voix Nous

l'écoutames, & nous voulames bien ne plus voir dans les auteurs de nos maux, que des hommes plus égarés que coupables. Nous tendions une main fraternelle à leurs mains dégoulantes encore du sang de nos familles; nous leur offrions l'olivier pacifique, ils ont levé sur nous le poignard assassin. Eh bien! paisqu'ils veulent de grandes mesures, ils les auront : déjà nous sommes debout, déjà nous entouvens la convention; & forts d'elle, comme el esera forte de nous, nous terons succéder à la voix douce de la fraternité le cri terrible de la vengeance.

» En vain les jacobins (du 9 thermidor) ont long-tems rempli les tribunes du sénat français de leurs mercenaires satellites; nous irons, nous, aux tribunes: vous y viondres aussi, braves républicains des fauxbourgs; vous vous rappellerez encore que nous enlevâmes ensemble la bastille &

le repaire du tyran.

» Ah! vous retrouverez toujous dans vos jeunes freres d'armes, les hommes du 14 juillet & du 10 août. Mais que toujours nos démarches soient guidées par la prudence, la justice sévere & le patriotisme. Ne laissons pas luire le moindre espoir à la vigilante aristocratic.

» Apprenons aux comités de gouvernement combien sont infideles & perfides, les rapports de leurs espions, qui croient encore être les sicaires des Amar & des Vad.er. Qui de nous a donné lieu à cet arrêté ordonnant à la force armée, de saisir les malveillans qui veulent renverser les bustes de Marat & de Lepelletier!... Nous... renverser le buste de Lepelletier!

» Gouvernement, tu nous connois bien mal. Quant à Marat, que nous importe qu'il soit au panthéon; Camillo & Phelippaux sont bien au cimetiere de la Madeleine. Unisons-nous contre les brigands vivans; laissons en paix les morts quels qu'ils soient, & abandonnons à la postérité le soin d'analyser nos grands hommes et de disséquer le panthéon ».

CONVENTION NATIONALE.

Présidence de LETOURNEUR (de la Manche).

Suite de la séance du 29 nivose.

Boisset cite les faits suivans :

Un agriculteur, à Jujurieux dans l'Ain, partageoit, dit-il, son pain avec moi; la société populaire vint m'offrir le touchant spectacle de l'union d'un jeune guerrier & d'une jeune fille konnête & pauvre. Cet agriculteur avoit donné 500 liv. pour la dot de la jeune fille, & gardoit l'anonyme. Le président de la société m'aunonçois ce don, quand l'épouse du vicillard, qui étoit à mes côtés, se levant, s'écria: Et moi aussi, je donne 500 livres..... Eh bien, collegues, le premier don étoit l'ouvrage de l'époux, le second bienfait celui de l'épouse. Le secret ne fut plus gardé, & je confondis mon attendrissement avec celui de de cette intéressante & généreuse famille.

Un homme riche, êgé de 84 ans, étoit arrêté dans Saône & Loire par ordre de Robespierre, & conduit à Paris; les seelles avoient été mis sur ses effets; il n'avoit pas le moindre assignat..... Il part sur la fatale charrette, lorsqu'un villageois se montre, examine s'il n'est vu de personne, & le presse de prendre son portefeuille.... Le vicillard ému le refuse, & lui dit: Tu ne me verras plus; ma tête peut-être va tomber, & tes

est vrai, jo est vrai, jo Il me sembla ce qu'il peut notre marine, as battue sur l'emprunt qui percur, seroit

rea ."In

ux de guerre
rdi prochain
à ce sujet.
te question à
is mutile que
e les membre
is m'adresser;
auté. J'espere
to 5, pour que
ons sur l'acte
passé dans la

raiter la quesque dans une ssion soit fixe que l'époque mpêché beaus qui s'y sont s pour remplir aquer à leun nces). — La

ninistres nous

l'agiter le jour se voies et du qu'on appelle apenses & des indiquer préde l'échiquier & qu'il ne m'a pas que mon : tout ce que u'il n'amenera annoncée assur

à demain.)

e l'armée fran guerre à Bio de de terre qu est vrai que le

yée par le co le l'insérer dan ner de près o n'en vaut plu

Gonesse) fa

cinq m'île francs sont perdus.... Je le savois, reprit le villa; cois; prends, prends.... qu'importe: j'ai eu le bonheur de gagner cette somme; je suis toujours heureax quand la suenr de mon front fait la jouissance de mon cœur.

Le peuple de l'Ain qu'on a tant calomnié, tant tyramisé, & qui ne mérita jamais de l'être; ce peuple
m'a chargé de vous demander justice contre les scélérats
qui l'ont opprimé; je lui ai déclaré, en votre nom,
que la convention ne transigeroit jamais, ni avec le
crime, ni avec la royauté. l'ai vu à Lyon mon coilegue
Tellier, qui travaille d'une manière intatigable à remplir
l'importante mission que vous lui avez confiée. La ville
de Lyon commence à sortir de ses débris; les sequestres
sont levés, & les objets de première nécessité sont rendus
à la circulation: la confiance, mere du commerce, renait de toutes parts; le peuple lyonnais a reçu vos décrets avec les transports de la reconnoissance. L'aneantissement du maximum, les mesures que vous avez prises
pour assurer le crédit public, vous font par-tout proclamer comme les peres & les bienfaiteurs de la patrie.
A Châlons, le marché qui suivit immédiatement le rapport de cette loi du maximum, fut des plus brillans:
tout y abondoit; & le bled, dont la disette se faisoit
sentir peu de jeurs auparavant, y arriva de toutes parts,
y diminua, & il y en eut de reste. Il en fut de même
des autres denrées de première nécessité.

L'assemblée applaudit au rapport de Boisset & en or-

donne l'impression.

Le citoyen Tarbé, ex-ministre des contributions publiques, avoit demandé le rapport du décret d'accusation porté contre lui : les comités, par respect pour les principes, proposent à l'assemblée de passer à l'ordre du jour, motivé sur ce que c'est aux tribunaux à juger Tarbé. — Adopté.

Pons, de Verdun, fait décréter que l'amnistic accordée aux habitaus de la Vendée, s'étendra sur la veuve Beauchamp qui a été condamnée à mort, & qui n'est échappée

au supplice qu'en se déclarant grosse.

Ruelle demande, & l'assemblée décrete au milieu des plus viss applaudissemens, que ce décret sera étendu à loutes les femmes dans le cas de la veuve Beauchamp.

Bourdon, de l'Oise, dit que sous l'affreux système de terreur, quiconque cût regardé Robespierre de travers, cût été guillotiné; & il n'avoit pas seul ce privilege; il pense qu'il faut rendre la liberté à tous ceux dont les jugemens de mort prononcés dans ces tems affreux n'ont pas été exécutés, ou qui ont été condamnés à d'autres peines que la mort; pourva que leurs jugemens m'aient été portés ni pour des délits ordinaires, ni pour fait de royalisme.

Merlin, de Thionville, appuie la proposition; il dit qu'un des scélérats échappés de l'antre de Cacus vient encere d'assassiner un patriote; il demande qu'on rende

compte à l'assemblée de cet événement.

Ces deux propositions sont décrétées. Clausel se présente & instruit la convention du crime commis au fanbourg Antoine, ainsi que nous l'avons dit hier

Peynieres dit que depuis qu'ils n'assassinent plus publiquement, les terroristes & les buyeurs de sang assassinent individuellement; il s'en étonne peu, puisque dans la convention même, tel membre s'est permis de menacer du poignard un de ses collegues.

Bentabolle croit la représentation nationale en danger,

& demande un rapport sur l'état de Paris.

André Dumont & Legendre combattent ces craintes, S'il y a bien des scélérats, disent-ils, le nombre des bons citoyens qui défendrent la convention est dix mille fois plus grand. — Vifs applaudissemens.

La convention passe à l'ordre du jour.

Séance du 30 nivose.

Nicolas Vitrouil, Pierre Vitrouil, François Vitrouil, Antoine Lahaya, Margaerite Vitrouil, veuve Lepage; Guillaume Piet, cultivateurs des communes de Sape & Monay, district de l'Aigle, département de l'Orne, paroissent à la barre, & annoncent qu'ils ne vendent & na vendroat leurs bleds qu'au prix du maximum, quoique cette loi soit rapportée. Ils déposent en outre la somme de 150 liv. pour la marine. L'assemblée applaudissant au zelc de ces respectables cultivateurs, décrete la mention honorable de leur pétition, l'insertion au bulletin, & l'inscription de leurs noms au procès-verbal

Des pétitionnaires du département du Jura, exposent que ce département, où Damas avoit long-temps habité & où il étoit détesté, devint le premier théâtre où ce ministre & cet émule de Roberpierre exerça ses vengeances & ses cruautés; ils demandent que l'assemblée veuille bien ordonner à un de ses comités de s'occuper du sort d'un grand nombre de citoyens mis hors de la loi par ces infames tyrans. — Renvoyé au comité de législation.

Clauzel, au nom du comité de sureté générale, rappelle que l'assemblée a demandé hier à ce comité à lui proposer un drojet de décret relatif au patriote Olivier, assassiné au fauxbourg Antoine, pour avoir voulu faire arrêter un contre-révolutionnaire; il propose, & l'assemblée décrete, 1°. qu'il sera payé par la trésorerie nationale, a la veuve & enfans du citoyen Etienne Olivier, la somme de mille livres.

2°. Que ladite veuve & enfans recevront en outre les secours accordés aux parens des défenseurs de la patrie.

3°. Que le tribunal révolutionnaire n'étant pas actuellement en activité, Pierre Morin, cartonnier, demourant à Paris, rue Jean-de-PEpine, n°. 6, sera traduit, dans le jour, au tribunal criminel du département de Paris, pour y être jugé, toutes affaires cessantes, selon le mode établi pour le tribunal révolutionnaire.

Une députation de la commune de Nantes demande que le comité de législation fasse promptement son rapport sur les membres du comité révolutionnaire de cette commune,

acquittés par le tribunal révolutionnaire.

Oudot fait un rapport sur quelques réclamations élevées par les créanciers des fermiers-généraux. Quelques membres observent qu'on ne peut pas revenir sur la condamnation des fermiers-généraux, mais qu'il faut veiller aux intérêts de leurs créanciers. Renvoyé aux comités.